

Gr.

Bl.

*Frenay*

XXXXXXXXXX  
XXXXXX

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

SECRETARIAT D'ETAT A LA GUERRE

CONFIDENTIEL  
RECEVÉ LE 10/02/41

VICHY XXXXXX

11 FEVR 1941

N° 2.713 /I/CAB

NOTE

Pour l'ETAT-MAJOR de l'ARMEE

- Cabinet -

Le Cabinet du Ministre a l'honneur de renvoyer ci-jointe à l'Etat-Major de l'Armée, la demande de congé d'armistice formulée par le Capitaine d'Infanterie Breveté d'Etat-Major FRENAY, Henri, du 2ème Bureau de l'E.M.A

Le Capitaine FRENAY sera placé en congé d'Armistice dès réception de la présente décision. Cet Officier sera prévenu que son départ de l'Armée doit, en principe, être considéré comme définitif.

P.O. Le Lt-Colonel  
Chef-Adjoint du Cabinet

Signé : PAQUIN

Cette demande est un symptôme  
du malaise moral actuel

Et elle émane d'un des meilleurs,  
sinon des plus fondés, puisqu'il a le  
courage de dire ce qu'il pense (sans faiblesse,  
très discrètement) fait remarquer le <sup>g<sup>al</sup></sup> Picquard.

+

Elle est attristante, non pas en elle  
même: il y a toujours des déshérités, mais  
parce qu'elle montre que ce malaise moral  
est un malaise intellectuel.

Les Français les meilleurs ont-ils  
perdu tout contact avec la raison et  
avec la réalité?

avec la raison pour vouloir effacer

en un jour une bureaucratie centenaire,  
avec la réalité, pour ne pas sentir  
qu'après notre si complète défaite, nous ne  
pouvons nous reconstruire en un jour, et surtout  
tant que l'Allemand est chez nous et  
nous surveille.

Est-ce avec ces impatiences que  
nous faisons, dans la fatigue et dans  
le temps, remettre sur pied notre armée?

Leur cerveau ne ferait pas un  
fort pour tenir enfermés et secrets  
l'effort dans leur cours.

H